REPUBLIQUE FRANCAISE

Syndicat des Communes du Littoral Varois

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS
13 FEVRIER 2019
SAINT CYR-SUR-MER

L'an deux mille dix-neuf et le treize février à dix heures, les membres du Syndicat des Communes du Littoral Varois se sont réunis à SAINT-CYR-SUR-MER, sur la convocation qui leur a été adressée le 29 Janvier 2019 par Monsieur le Président, conformément à l'article L.2121-12, 3ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est présidée par Monsieur Gil BERNARDI, Président du Syndicat des Communes du Littoral Varois.

Communes présentes : Commune de BANDOL – Commune de BORMES LES MIMOSAS – Commune de CAVALAIRE – Commune de HYERES – Commune de LA LONDE LES MAURES – Commune de LA SEYNE SUR MER – Commune de LA VALETTE – Commune du CASTELLET – Commune du LAVANDOU – Commune du PRADET – Commune du RAYOL-CANADEL-SUR-MER – Commune de ROQUEBRUNE – Commune de SAINT-RAPHAEL – Commune de SAINT-CYR-SUR-MER – Commune de SANARY – Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES.

Communes absentes : Commune de CARQUEIRANNE – Commune de COLLOBRIERES – Commune de FREJUS – Commune de GASSIN – Commune de GRIMAUD – Commune de LA CROIX-VALMER – Commune de LA GARDE – Commune de RAMATUELLE – Commune de SAINT-MANDRIER – Commune de SAINT-TROPEZ – Commune de SAINTE-MAXIME – Commune de TOULON.

Invités présents : Monsieur Marc GIRAUD, Président du Conseil Départemental du Var – Madame Kelly BONHOMME, Doctorante en Sciences Economiques – Madame Barbara PIGNATARO et Monsieur Benjamin ROUSSEAU du groupe NAVILY.

Secrétaire de séance : Madame Viviane TIAR, Commune du PRADET.

Monsieur Gil BERNARDI, Président du SCLV, remercie les personnes présentes ainsi que le Maire de la commune de SAINT-CYR-SUR-MER pour son accueil.

Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire de la commune de SAINT-CYR-SUR-MER et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume, est très heureux de recevoir l'ensemble des membres du SCLV dans la salle Bernard REVEST et remercie le Président de sa venue.

Présentation de la commune de SAINT-CYR-SUR-MER : Saint-Cyr-sur-Mer est située à 10 kilomètres à l'ouest de Bandol et à 11 kilomètres à l'est de La Ciotat. la commune compte 11 752 habitants.

Saint-Cyr-sur-Mer est formée de trois quartiers :

- Saint-Cyr, dans les terres ;
- les Lecques, le port principal, est une station balnéaire et touristique. Elle est reconnue pour ses plages de sable fin (plages situées aux Lecques, à la Madrague et à Port d'Alon) et pour le musée de Tauroentum ;
- la Madrague : quartier qui s'organise autour d'un port communément appelé le Petit Port de Saint-Cyr.

(Source : Wikipédia)

ORDRE DU JOUR

1. PRESENTATION D'UNE THESE SUR LA VALEUR ECONOMIQUE D'UNE PLAGE : THEORIES, METHODES ET APPLICATIONS.

Cette thèse est présentée par Madame Kelly BONHOMME, Doctorante en Sciences Economiques – Laboratoire LEAD – Université de TOULON.

Madame Kelly BONHOMME remercie Monsieur le Président et Monsieur le Maire de la commune de SAINT-CYR-SUR-MER pour leur invitation.

Objectif de la thèse

L'objectif de cette thèse de doctorat est d'établir un modèle économique permettant de définir et de mesurer la valeur d'une plage. Pour cela, nous devrons tenir compte à minima de l'ensemble des paramètres sociétaux, économiques et environnementaux qui la constituent.

La mesure la plus juste possible de la valeur d'une plage permettra d'une part sa valorisation, car la plage représente la vitrine touristique d'une commune, impliquant celle-ci dans son rayonnement régional, national, et international et d'autre part, la gestion des défis majeurs concernant sa protection. Les plages sont souvent considérées comme des espaces fragiles, vis-à-vis des agresseurs multiples. Le fait de pouvoir évaluer sur la base d'un modèle générique, une plage par une valeur globale, permet d'apporter des outils précieux et indispensables aux décideurs locaux, leur permettant de disposer d'un diagnostic territorial innovant et d'engager des politiques locales plus performantes.

I - Concept de plage

Au démarrage de cette thèse, nous avons prospecté sur toutes les tentatives de définitions existantes des plages, aussi bien d'un point de vue lexicographique que typologique, tout en incluant les différentes zones qui les constituent (estran, avant-plage, haut de plage, arrière-plage, etc.), ainsi que leurs différents usages. Nous en déduisons une mosaïque de définitions de l'espace plage, chacune étant incomplète, voire partielle. Pour mémoire, la plage est inscrite dans de nombreux textes comme ceux de la loi littoral, du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), du droit environnemental, et du droit de l'urbanisme. Mais le terme de plage, mentionné aussi bien dans le code de l'urbanisme que dans la loi littoral, n'y est pas défini. De plus, la délimitation physique de l'espace plage est ambigüe.

Nous nous sommes donc intéressés à l'aspect juridique de la notion de plage, mettant en avant sa complexité. En effet à la base, une plage peut ne pas appartenir de manière systématique au Domaine Publique Maritime (DPM), mais être la propriété d'une autre collectivité, ou encore être sous occupation partielle privée et soumise à une réglementation particulière par concessions communales, mouvance d'une partie de la plage sur des terrains privés, ou encore

concessions de plages à but d'exploitations industrielles et autorisation d'occupation temporaire (AOT).

D'un point de vue environnemental et écologique, nous nous sommes penchés sur la multiplicité des différents facteurs d'impacts négatifs jouant un rôle dans la modification ou l'altération de la structure d'un système plage, avec pour corollaire la diminution de sa valeur économique. Ces facteurs correspondent aux nettoyages récurrents intensifs, aux ré-ensablements massifs, à l'érosion naturelle, aux invasions biologiques (algues), à la pose de rochers ou blocs de béton censés protéger du désensablement, la pratique intensive d'activités récréatives et sportives (période estivale), la pollution du sable ou de l'eau, ou encore à la pression liée au développement urbain croissant.

II - Revue de littérature

Dans la continuité du défrichage effectué dans le cadre d'une recherche de définition de la plage, la nécessité d'approfondir de manière intensive les données sur les plages est apparue et s'est construite par la constitution d'une revue de littérature la plus conséquente possible. Celle-ci est basée sur la lecture et le recueil de nombreux textes issus de publications et de documents variés traitant des plages. Cette revue nous a permis de définir tout d'abord une valeur économique d'un écosystème et de mettre en exergue les différentes méthodes pour y parvenir.

III - Analyse des plages du littoral varois et premiers calculs

La constitution de la revue de la littérature nous a montré le besoin de réaliser une première enquête de terrain, de manière à obtenir certains éléments essentiels à l'évaluation économique d'une plage. Celle-ci s'est achevée en milieu d'année, et aussi, sans devoir attendre la saison estivale au cours de laquelle l'enquête a été menée, nous avons décidé d'exploiter d'emblée des données que nous avons pu récolter. Une base de données a donc été créée (dressage des portraits des plages varoises), essentiellement avec des caractéristiques topologiques, des données (parfois incomplètes) de fréquentation.

IV - Enquête du mois d'août 2018

Nous avons élaboré, en nous appuyant sur notre revue de littérature, un questionnaire à présenter aux touristes fréquentant les plages varoises. Puis nous avons effectué, en août 2018, une « enquête test » concernant dix plages varoises et avons réussi à récolter 250 questionnaires (15 questionnaires par plage).

Cette enquête nous a permis d'extraire un certain nombre d'éléments potentiellement intéressants dans l'aide à la détermination de la valeur d'une plage. Mais néanmoins ces données sont insuffisantes (et récoltées plutôt afin de tester la robustesse du questionnaire) car il nous faudrait y ajouter des paramètres économiques provenant des budgets des municipalités consacrés aux plages, comme le coût annuel d'entretien, de surveillance, etc., et la part de ces coûts (en pourcentage) dans le budget global de la ville, ainsi que les rentrées économiques en cas de concessions de plage par exemple.

V - Réflexions sur les informations recueillies

À la suite de cette enquête, les informations brutes recueillies nous ont permis de constituer une base de données (sur tableur Excel). Cela nous a autorisé à concrétiser une partie descriptive des données par utilisation de graphiques. Enfin, nous avons pu réaliser des premiers tests statistiques au moyen du logiciel Stata. Les résultats sont en cours.

VI - Méthode des quadrats

Parallèlement aux tests en cours sur le logiciel Stata, nous avons réalisé un recensement des hôtels et des restaurants (dans le secteur des plages) sous forme de base de données, pour chaque commune dont les plages ont été étudiées (lors de l'enquête du mois d'août 2018). Une cartographie a été réalisée afin d'examiner la concentration potentielle d'hôtels et/ou de restaurants près des plages.

VII - Prévisions

La suite du travail de thèse consistera à :

- Recueillir les informations complémentaires (précédemment évoquées) auprès des mairies des plages étudiées, compléter notre base de données, et continuer l'exploitation des résultats
- Mener une nouvelle campagne d'enquêtes au cours de l'été 2019 en élargissant le terrain d'étude de manière à obtenir un échantillonnage plus important
- Enrichir les bases de données créées précédemment avec des indicateurs non économiques, en s'appuyant par exemple, sur les indicateurs de suivi du développement durable de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)
- Enfin, établir la valeur économique d'une plage

Pour terminer, Madame Kelly BONHOMME a le plaisir et l'honneur de vous inviter au concours "ma thèse en 180 secondes" auquel elle participe dans le cadre de "la recherche fait son show". Ce concours se déroulera ***le jeudi 7 mars 2019 à 18h*** *au théâtre Liberté de Toulon. L'inscription est gratuite mais obligatoire sur le lien suivant : http://recherche-show.univ-tln.fr/inscription/*

Une étude passionnante ... qui devra être améliorée ...

De nombreuses questions ou remarques constructives ont été posées par les membres du SCLV durant cette présentation. Les points les plus importants seront développés dans ce compte-rendu pour améliorer la thèse défendue par Madame Kelly BONHOMME.

Monsieur le Président précise qu'il a dû être compliqué pour Madame Kelly BONHOMME d'obtenir l'ensemble de ces données. Il propose aux communes membres de l'aider et de lui communiquer des informations pour améliorer son étude. Il souligne une réelle implication de sa part : "votre étude est passionnante".

Cette thèse mérite d'être complétée par l'étude menée par la CCI du Var "l'économie du sable, un moteur pour l'économie Varoise". Pour votre information, vous pouvez télécharger le rapport grâce au lien suivant :

https://www.var.cci.fr/sites/default/files/article/Fichiers%20PDF/Synthese_Economie_Sable.pdf

Le sable a une retombée économique importante pour nos communes - Plus de sable, plus de baigneur. "Nous devons mutualiser le sable" propose Monsieur le Président. Une délibération sera proposée lors du prochain SCLV en tenant compte de la législation actuelle. Monsieur Philippe LEONELLI conclut : "Si nos plages n'ont plus de sable, nous en mourrons".

L'hôtellerie a une valeur ajoutée importante dans l'économie d'une plage. En effet, la commune du LAVANDOU a su préserver ses capacités hôtelières (53 hôtels référencés dans le bassin de vie contre 12 pour la commune de TOULON et 20 pour la commune de HYERES).

"Cette étude sera une aide à la décision" pour les élus précise Madame Isabelle MONFORT, commune de HYERES LES PALMIERS. En effet, Monsieur le Président indique aux membres présents que la commune de HYERES est une commune "test" puisqu'elle est dotée de plus de 200 km de plage.

L'érosion mérite d'être prise en compte dans cette étude souligne Madame Raphaëlle LEGUEN, commune de LA SEYNE SUR MER. La valeur sociale d'une plage, et notamment quand cette dernière est gratuite, est un atout majeur pour l'économie d'une commune - "C'est la richesse de nos communes". Cet aspect doit être valorisé dans le projet de Madame Kelly BONHOMME.

Il existe une différence entre les habitants de la commune et le touriste précise Monsieur Philippe BARTHELEMY, Mairie de la commune de SAINT-CYR-SUR-MER.

Il serait pertinent d'inclure dans la valorisation de la plage, l'attrait des nouvelles résidences (Commune de SANARY-SUR-MER).

2. POINT SUR LA REGLEMENTATION RELATIVE A L'EROSION

Monsieur le Président prend la parole et présente le rapport 2018 de la DDTM portant sur "la stratégie départementale de gestion des côtes sableuses en érosion dans le var". Ce rapport est communicable sur simple demande auprès du secrétariat de Monsieur le Président du SCLV : secretariat.maire@le-lavandou.fr

Deux réunions ont eu lieu à la DDTM du Var le 15 octobre et le 15 novembre 2019 (COTECH et COPIL). Ces comités permettent de présenter le contenu de la stratégie et de travailler en lien avec les élus du littoral Varois.

Malgré la nature des réponses apportées et des solutions à court terme, les communes n'échapperont pas à l'évolution du trait de côte.

Le phénomène de l'érosion pose des questions à long-terme sur nos plages Varoises ...

Les objectifs fixés par la DDTM face à ce phénomène sont les suivants :

- Conseiller et accompagner les porteurs de projet,
- Faciliter l'instruction des dossiers pour les services de l'Etat,
- Assurer le maintien du bon état des eaux et la préservation du milieu marin.

Monsieur le Président précise que le projet présenté par la commune de SAINTE-MAXIME lors du SCLV du 13 décembre 2018 est accueilli avec des réserves par les services de l'Etat malgré l'excellent travail réalisé par le directeur de l'environnement et du développement durable.

Les recommandations du SCLV pour lutter efficacement contre l'érosion :

- Ne pas enlever les panneaux sur les herbiers à posidonie. En effet, ces herbiers sont importants pour nos plages et permettent de lutter efficacement contre l'érosion (article VAR MATIN à télécharger sur le lien suivant : https://www.varmatin.com/environnement/la-posidonie-excellent-rempart-contre-lerosion-des-plages-25719).
  Le phénomène de l'érosion va se traduire par une régression des plages, le recul voire la disparition des cordons dunaires et des dommages concernant les ouvrages anthropiques.
- Assurer le maintien du bon état des eaux et la préservation du milieu marin.

- Faciliter l'instruction des dossiers en tenant compte de la typologie des plages.
- Assurer le rechargement des plages en mutualisant le sable. Un constat alarmant - Certaines communes mettent le sable en déchetterie. "Nous en souffrons et il serait propice de mettre en place une stratégie de gestion du sable en collaboration avec les services de la DDTM, comme cela a toujours été acceptée par l'Etat".
  Une délibération sera proposée lors du prochain SCLV. Elle devra respecter les règles en vigueur et être conforme aux analyses granulométriques et physico chimique des sédiments extraits (Commune de HYERES LES PALMIERS).

3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET DU BUDGET PRIMITIF 2019

Les membres du SCLV ont reçu par mail leur convocation et en annexe l'ensemble des pièces administratives et comptables concernant le Compte Administratif 2018 et le Budget Primitif 2019.

Il vous est proposé de prendre connaissance des notes de présentation du CA 2018 et du BP 2019 en annexe du présent compte-rendu. Ces notes ont été présentées par Monsieur le Président du SCLV aux communes présentes.

"Le montant des cotisations par commune est toujours le même depuis 24 ans" précise Monsieur le Président.

Le quorum étant atteint, le Compte Administratif 2018 et le Budget Primitif 2019 du SCLV ont été adoptés à l'unanimité des voix (16 COMMUNES présentes).

4. UN POINT SUR LA FAÇADE MARITIME MEDITERRANEE

Intervention de Madame Raphaëlle LEGUEN, Commune de LA SEYNE SUR MER.

Quel avenir pour le Conseil National de la Mer et des Littoraux ? *"Il est important que les élus du littoral Varois prennent conscience que l'avenir du CNML est en jeu et qu'il serait regrettable que cette instance nationale disparaisse".*

Madame Raphaëlle LEGUEN a évoqué la séance plénière du CNML (Conseil National de la Mer et des Littoraux) du 4 février 2019 en présence de Monsieur DE RUGY, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie depuis 2018. Lors de ces échanges, le ministre a donné son opinion sur le devenir de cette structure juridique Française et a souhaité que le CNML communique des propositions concrètes pour le 18 juin 2019 autour des 3 thèmes suivants :

- Porter une réflexion collective sur les 10 ans du grenelle de la mer (bilan et perspectives),
- Définir une politique maritime européenne qui serait portée par la France,
- Fédérer les territoires et valoriser les initiatives locales.

Un séminaire de réflexion aura lieu les 24 et 25 avril 2019. Il sera déterminant pour le futur de cette instance qui a un rôle de conseil et de proposition auprès du gouvernement. En effet, le CNML définit les objectifs et actions nécessaires pour l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la mer et des littoraux, dans une perspective de gestion intégrée des zones côtières.

L'ANEL souhaite maintenir cette instance et un travail de réflexion sera conduit par le Conseil Maritime de Façade.

Madame Raphaëlle LEGUEN reviendra sur ce sujet lors d'un prochain SCLV.

En attendant, il vous est proposé de prendre connaissance de la synthèse du projet de stratégie de Façade Maritime Méditerranée pour l'horizon 2030 en vous connectant sur le lien suivant : http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-strategie-de-facade-maritime-a1086.html

5. PLAN CROISIERES

Cette question inscrite à l'ordre du jour n'a pas été débattue. Nous y reviendrons lors d'un prochain SCLV.

6. PRESENTATION DE NAVILY – UNE APPROCHE MODERNE DE PLAISANCE

Présentation assurée par Monsieur Benjamin ROUSSEAU, co-fondateur de NAVILY

NAVILY est la 1ère plateforme de réservation de places de port et s'est fait une place dans le nautisme en s'illustrant comme le premier guide côtier communautaire d'Europe.

L'application permet aux plaisanciers de partager leurs expériences sur leurs destinations et ainsi d'aider la communauté à repérer les meilleurs endroits où faire escale.

NAVILY va plus loin qu'un simple outil de partage puisque la startup fondée en 2014 par M. Edouard FIESS et M. Benjamin ROUSSEAU a mis au point un service unique de réservation de place dans les ports. D'ici 5 ans, son ambition est de connecter plus de 1 million de plaisanciers et de permettre la réservation de places dans 1500 ports en Europe.

(source : communiqué de presse du 27 juin 2018).

NAVILY : un outil novateur simple et ludique qui permet …

- de gérer l'image du port et de la ville,
- de simplifier le traitement des demandes,
- et de mesurer l'activité générée.

Deux abonnements possibles : pro ou Master. (pour votre information, le montant de l'abonnement de type MASTER est de 1490 € HT/an).

Pour les communes intéressées et qui ne sont pas équipées de cet outil, Monsieur le Président du SCLV vous communique les coordonnées de cette start-up Française :

Monsieur Benjamin ROUSSEAU

Co-fondateur de NAVILY

☎ 04.97.08.37.44 ou ✉ benjamin@navily.com

Vous pouvez aussi accéder aux informations utiles grâce au lien suivant : https://www.navily.com/

Les avis …

Monsieur Jacques BOMPAS, commune du LAVANDOU : "NAVILY est un outil fiable et qui fonctionne bien".

Madame Isabelle MONFORT, commune de HYERES : "NAVILY est un outil intéressant qui n'est pas intrusif pour les ports".

QUESTIONS DIVERSES

- La Pradétane Madame Viviane TIAR est élue Présidente de la Fédération Française de Naturisme.
- Désignation par la commune de BORMES LES MIMOSAS d'un nouveau délégué titulaire : Monsieur André DENIS. Monsieur le Président et les membres du SCLV lui souhaitent la bienvenue.
- Monsieur le Président profite de la présence de Monsieur Marc GIRAUD, Président du Conseil Départemental du Var pour lui donner lecture d'un courrier en date du 5 février 2019 concernant le laboratoire mobile dénommé « lab-truck » et sollicitant l'affectation de deux agents en charge du prélèvement des eaux de baignade, dont les analyses sont supervisées par l'ARS.

  Monsieur le Président du Conseil Départemental confirme son appui à la demande du SCLV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H30.

SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Président du SCLV

M. Gil BERNARDI

SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS
Siège social : Mairie du Lavandou – 83 980 LE LAVANDOU
Tél. : 04 94 05 15 70 – Fax : 04 94 71 55 25

NOTE DE PRESENTATION – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Les articles L-2313, L-3313 et L-4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, est annexée au budget primitif ainsi qu'au compte administratif.

La section de fonctionnement

Analyse de l'évolution des dépenses 2015 - 2018

	2015	2016	2017	2018
Chapitre 011	21 420,47 €	34 380,49 €	32 925,01 €	11 423,81 €
Chapitre 012	3369,98 €	3368,30 €	3 404,56 €	3444,13 €
Chapitre 65	27 056,72 €	24 545,71 €	41 335,70 €	32 490,90 €
Autre chapitre	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	**51 847,17 €**	**62 294,50 €**	**77 665,27 €**	**47 358,84 €**

En dépenses, le total réalisé s'élève à 47 358,84 € contre 77 665,27 € euros en 2017. La hausse de 2017 était en grande partie consécutive par la participation du Syndicat au Salon International de la croisière à Fort Lauderdale (Floride) ainsi qu'aux journées d'études de l'ANEL à La Réunion.

Analyse de l'évolution des recettes 2015 - 2018

	2015	2016	2017	2018
Chapitre 74	51 924,77 €	51 841,91 €	52 126,63 €	52 862,09 €
001 Rést reporté	47 057,76 €	47 144,13 €	36 724,24 €	11 185,60 €
TOTAL	**98 982,53 €**	**99 018,74 €**	**88 850,87 €**	**64 047,69 €**

Les recettes de fonctionnement sont stables sur la période, constituées exclusivement de la participation annuelle des 28 communes membres et du report du résultat.

La section d'investissement

De par son objet, le Syndicat a très peu de mouvements budgétaires en section d'investissement.

Analyse de l'évolution des dépenses 2015 - 2018

	2015	2016	2017	2018
Chapitre 21	0 €	0 €	0 €	0 €
001 Rést reporté	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	**0 €**	**0€**	**0 €**	**0 €**

Analyse de l'évolution des recettes 2015 - 2018

	2015	2016	2017	2018
Chapitre 10	0 €	3962 €	3962 €	3962 €
001 Rést reporté	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	**0 €**	**3962 €**	**3962 €**	**3962 €**

Le compte administratif 2018 fait apparaître un résultat d'exploitation et un solde d'exécution d'investissement excédentaires.

Il est proposé de reporter le résultat 2018 au budget primitif 2018 comme suit :

- *A la ligne budgétaire R. 002 « Résultat d'exploitation reporté »* *16 688,85 €*
- *A la ligne budgétaire R. 001 « Solde d'exécution N-1 »* *3 962,00 €*

Etabli par le Président du S.C.L.V.,
Le 30 janvier 2019

SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS
Siège social : Mairie du Lavandou – 83 980 LE LAVANDOU
Tél. : 04 94 05 15 70 – Fax : 04 94 71 55 25

NOTE DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2019

Les articles L-2313, L-3313 et L-4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, est annexée au budget primitif ainsi qu'au compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

CHAPITRE 011
Les charges à caractère général d'un montant de 26 405 € seront principalement consacrées à l'organisation de réunions, de conférences ainsi que d'éventuels voyages d'études.

CHAPITRES 012-65
Les dépenses de personnel, ainsi que les autres charges de gestion courante seront stables par rapport à 2018 (39 500 €).

Un crédit de 3000 € est inscrit sur le chapitre dépenses imprévues.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

CHAPITRE 002
Le résultat de fonctionnement 2018 à reporter s'élève à 16 688,85 €. Il sera reporté en totalité en section de fonctionnement.

CHAPITRE 74
L'unique recette du Syndicat est la participation annuelle des communes. Elle demeurera inchangée, fixée à 0,06 centimes par habitant pour les communes de plus de 20 000 habitants et de 0,17 centimes pour celles inférieures à 20 000 habitants soit une recette estimée pour 2019 de 52 217 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

CHAPITRES 20, 21 et 23
Une dépense prévisionnelle de 3 962 € est inscrite au compte 2183 pour l'achat de matériel de bureau et informatique.

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

CHAPITRE 001
Le solde positif d'investissement reporté est de 3 962,00€

Le budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- pour la section de fonctionnement :	68 905,85 €
- pour la section d'investissement :	3 962,00 €
Soit un total de	**72 867,85 €**

Etabli par le Président du S.C.L.V., le 30 janvier 2019